



27 NOV. 2013  
LYON, LE  
NOS RÉP.  
AC/MC  
CONTACT  
Colonel Alain COLLOT  
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 41  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57  
COURRIEL dnh@sdis69.fr

## Réunion de la CAP PATS de catégorie C

Monsieur Cédric GRANOTIER  
membre titulaire de la commission administrative  
paritaire des personnels administratifs, techniques et  
sociaux

Je vous informe que la commission administrative paritaire des personnels  
administratifs, techniques et sociaux se réunira le :

**Mardi 17 décembre 2013 à 9 heures**  
**Salle de direction - 1<sup>er</sup> étage**  
**SDIS du Rhône - 17 rue Rabelais**  
**69003 LYON**

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :  
- Approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2013,  
- Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint.

### *Séance plénière en présence des représentants des personnels des groupes hiérarchiques 1 et 2 :*


1. Avancement d'échelon au titre de l'année 2014 ;
2. Avancement de grade au titre de l'année 2013 ;
- ✓ adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe par voie d'examen professionnel ;
3. Avancement de grade au titre de l'année 2014 ;
- ✓ adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au choix,
- ✓ adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au choix ;
4. Disponibilité ;
5. Questions diverses.

### *Séance restreinte en présence des représentants des personnels du groupe hiérarchique 2 :*

1. Avancement d'échelon au titre de l'année 2014 ;
2. Avancement de grade au titre de l'année 2014 ;
- ✓ adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au choix,
- ✓ adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au choix,
- ✓ adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au choix,
- ✓ adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au choix,
- ✓ agent de maîtrise principal au choix ;

3. Promotion interne au titre de l'année 2014 :
  - ✓ agent de maîtrise par voie d'examen professionnel,
  - ✓ agent de maîtrise au choix ;
  - 4. Disponibilité ;
  - 5. Congé parental ;
  - 6. Prorogation de stage ;
  - 7. Licenciement pour insuffisance professionnelle ;
  - 8. Questions diverses.

Vous trouverez, ci-joint, les documents relatifs à l'ordre du jour.  
Merci de confirmer votre participation, soit par téléphone au secrétariat de la direction des ressources humaines (04 72 84 39 50), soit par mail à [drh@sdis69.fr](mailto:drh@sdis69.fr).

  
Pour le président,  
Michel REPPÉLIN